

avec attestation fédérale

p.ex.

Assistante du commerce de détail AFP Assistant du commerce de détail AFP

Durée de la formation	2 ans
Formation	4 jours dans l'entreprise formatrice 1 jour à l'école professionnelle 8 jours de cours interentreprises (avec les gestionnaires du commerce de détail)
Salaires recommandés	de 580 à 670 francs (1re année d'apprentissage) de 750 à 860 francs (2e année d'apprentissage) recommandations des cantons BS/BL
Vacances	5 semaines
Conditions posées aux entreprises formatrices	commerce disposant de l'assortiment usuel dans une branche reconnue
Exigences posées aux formatrices/formateurs en entreprise	certificat fédéral de capacité (ou certificat équivalent) contact aisé avec les jeunes fréquentation du cours de formation pour formateurs/trices (40 leçons) ou présentation d'une certification équivalente
Soutien	En cas de difficultés, tant les apprentis que les formateurs/trices peuvent bénéficier d'un encadrement individuel (EI). Le plan de formation qui accompagne l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e du commerce de détail indique les compétences professionnelles, le tableau des leçons et la procédure de qualification. Version électronique des documents disponible à l'adresse www.bds-fcs.ch
Temps consacré à l'encadrement des apprentis	Il est plus important au début de la formation (env. ½ jour par semaine pour les formateurs/trices) que par la suite (au moins ½ jour par mois pour les entretiens de qualification et le contrôle du dossier de formation). En règle générale, si les apprentis ont été bien instruits, ils contribuent très tôt au bon fonctionnement de l'entreprise.
Examen	Si l'examen théorique et pratique organisé à la fin de la formation est réussi, la personne formée reçoit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).
Formation continue	A la condition d'avoir suivi avec succès les cours de langue (allemand ou anglais), les titulaires de l'attestation ont la possibilité d'entrer en 2e année d'apprentissage de gestionnaire du commerce de détail et de se préparer à l'obtention du CFC.
Renseignements	Les entreprises intéressées à former sont invitées à prendre contact avec l'office ou le service de la formation professionnelle de leur canton: www.ofp.formationprof.ch

Travaux qui doivent être appris et exercés dans l'entreprise**Contenus de la formation****Assistante / Assistant du commerce de détail AFP**

- 1^{er} semestre**
- connaître l'entreprise et ses locaux, les tâches et les fonctions de ses collaborateurs/trices
 - contrôler, selon instructions, les entrées et sorties de marchandises
 - connaître l'assortiment du commerce
 - connaître les prescriptions en matière d'hygiène, les mettre en pratique à titre personnel et dans l'entreprise
 - collaborer à la mise en place des marchandises sur les rayons et dans les vitrines
- 2^e semestre**
- connaître l'offre en marchandises et acquérir des connaissances fondamentales de l'assortiment
 - conseiller et servir la clientèle selon instructions, prendre note des questions des clients et les transmettre
 - se familiariser avec la caisse et le décompte de caisse
 - connaître les règles fondamentales de l'entretien de vente et les mettre en pratique
- 3^e semestre**
- approfondir et élargir les connaissances de l'assortiment
 - répondre aux vœux des clients et mener un entretien de vente de façon autonome
 - emballer la marchandise dans les règles de l'art et prendre congé du client
 - contrôler l'état du stock et vérifier de façon indépendante la marchandise en tenant compte des prescriptions en matière d'hygiène et de conservation
 - assurer de façon indépendante le contrôle des marchandises (entrées et sorties)
 - tenir la caisse de manière indépendante et fiable
 - établir les décomptes de caisse selon instructions
- 4^e semestre**
- pouvoir survoler les flux de marchandises dans l'entreprise
 - pouvoir présenter les marchandises de façon attrayante et efficace
 - connaître les fournisseurs de l'entreprise et établir des commandes selon instructions
 - utiliser et manier tous les moyens auxiliaires nécessaires

Feuilles d'information au sujet des formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale
www.fpi2.formationprof.ch
Edition janvier 2010

La reproduction intégrale ou partielle à des fins non lucratives est autorisée, y compris le stockage et l'utilisation sur des supports de données optiques et électroniques, moyennant l'indication de la source.